



CONSEIL D'ECOLE DU 15/03/2016

➤ PRESENTS

M CAUVIN, Maire

M MARIAUD, Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)

Mmes et M. ROUSSILLON, COUSINE, MOTTES, FILIP, ROUVE, BONICI, ORENGO, CATONNE, RONDELET, HUMBERT parents élus

Mmes et M. BONNEFOY, FILIPPI, GAY, HENGY, JULIEN, NOTAISE, NICOLAS, SIMON, CHAFFIOL, enseignants

Mesdames MARTINEZ, ROMERO, ATSEM

Madame MONTFORT, agent technique

➤ EXCUSES

Monsieur BARTHELEMY, Inspecteur de l'Education Nationale

Mme SEURA Adjointe aux Affaires Scolaires

Mme ESPUCHE, enseignante

Mesdames VIALA, ORTEGA

L'ordre du jour était le suivant :

SECRETARE DE SEANCE : Sylvie JULIEN

1. Fréquentation scolaire et carte scolaire
2. Bilan 2015 (Budget municipal et USEP) Budget 2016
3. Partie Pédagogique
4. Présentation du PPMS
5. Questions des parents élèves:
 - concernant la garderie et les récréations en maternelle
 - demande d'un deuxième passage piéton à la sortie du parking du haut

1. POINT SUR LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LA CARTE SCOLAIRE

Nous avons de plus en plus souvent de parents qui font manquer l'école à leurs enfants afin de partir pour de lointaines destinations ou pour profiter de week-ends prolongés. Nous tenons à rappeler certains points :

Code de l'éducation - Article L. 131-8 :

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'inspecteur d'académie. Celui-ci peut consulter les assistantes sociales agréées par lui, et les charger de conduire une enquête, en ce qui concerne les enfants présumés réfractaires.

Le directeur ou la directrice de l'établissement d'enseignement saisit l'inspecteur d'académie afin qu'il adresse un avertissement aux personnes responsables de l'enfant et leur rappelle les sanctions pénales dans les cas suivants :

1° Lorsque, malgré l'invitation du directeur ou de la directrice de l'établissement d'enseignement, ils n'ont pas fait connaître les motifs d'absence de l'enfant ou qu'ils ont donné des motifs d'absence inexacts ;

2° Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois.

Lorsque le directeur ou la directrice de l'établissement d'enseignement saisit l'inspecteur d'académie afin que celui-ci adresse un avertissement aux personnes responsables de l'enfant, dans les cas prévus aux deux alinéas précédents, il en informe le maire de la commune dans laquelle l'élève est domicilié.

Code de l'éducation - Article R. 131-5 :

En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement le directeur de l'école ou le chef de l'établissement et en précisent le motif. S'il y a doute sérieux sur la légitimité du motif, le directeur de l'école ou le chef de l'établissement invite les personnes responsables de l'enfant à présenter une demande d'autorisation d'absence qu'il transmet à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

➔ La règle est donc rappelée et applicable à tous les parents: lors d'une absence prévisible ou de longue durée, une demande sera faite auprès de l'Inspecteur d'Académie par l'intermédiaire de la Directrice. ➔ Aucun commentaire de la part des parents élus.

Au niveau de la carte scolaire, nous restons à 8 classes. Par contre un poste de psychologue scolaire a été créé dans la circonscription et rattaché à l'Ecole de Lédignan (il y aura son bureau).

2. BUDGET 2015 MUNICIPAL

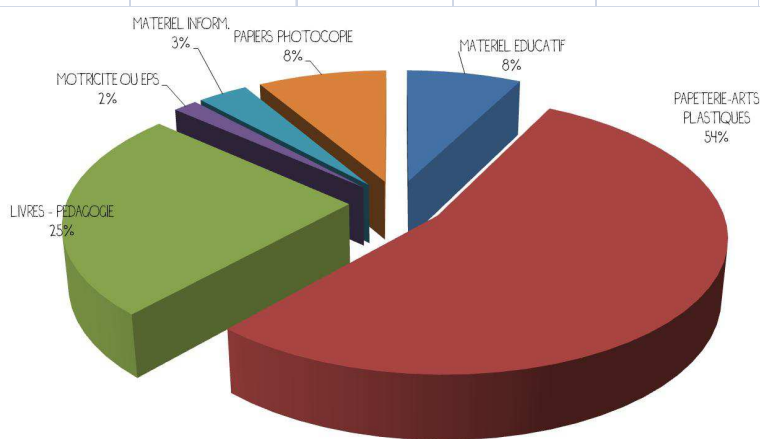
Nous voulons remercier une nouvelle fois la municipalité pour son investissement au niveau de l'école et notamment au niveau du budget alloué chaque année.

La directrice présente la répartition du bilan (budget municipal 2015).

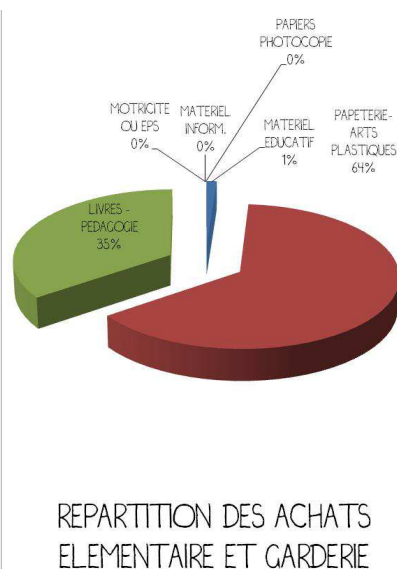
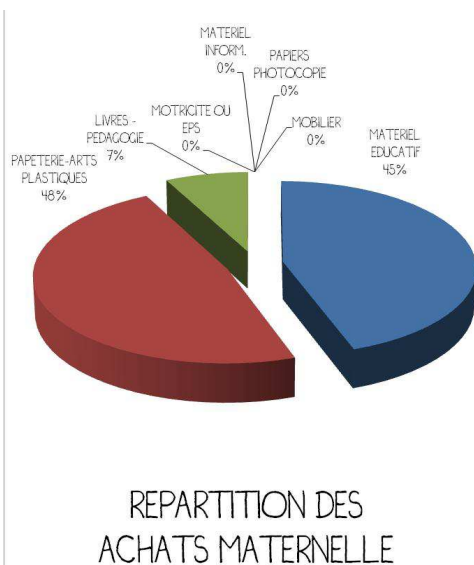
Au niveau de celui de 2015 nous voudrions amener quelques précisions. Depuis 2 ans, l'Education Nationale ne nous envoie plus rien du tout sous forme papier, tout se passe par Internet. Mais à nous d'imprimer maintenant ce qui est envoyé (y compris les propositions des nouveaux programmes à annoter ou même les Nouveaux Programmes que chaque enseignant se doit d'avoir pour les cycles précédents ou suivants ce qui représente pour cet exemple 327 pages à photocopier pour chaque enseignant) et ce n'est qu'un exemple... Nous comprenons que cela engendre des frais supplémentaires très conséquents pour la Commune...

ANNEE 2015/2016

CLASSE	MATERIEL EDUCATIF	PAPETERIE-ARTS PLASTIQUES	LIVRES - PEDAGOGIE	MOTRICITE OU EPS	MATERIEL INFORM.	PAPIERS PHOTOCOPIE	MOBILIER	TOTAL
PS	622,20 €	668,42 €	104,61 €					1 395,23 €
	44,59%	47,91%	7,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
MS	251,46 €	1 035,87 €	55,60 €					1 342,93 €
	18,72%	77,14%	4,14%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
GS	215,07 €	738,48 €	723,26 €		69,22 €			1 746,03 €
	12,32%	42,29%	41,42%	0,00%	3,96%	0,00%	0,00%	
TOTAL MATER	1 088,73 €	2 442,77 €	883,47 €				- €	4 414,97 €
%	24,66%	55,33%	20,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CP	60,80 €	1 074,91 €	469,94 €		9,00 €		- €	1 614,65 €
	3,77%	66,57%	29,10%	0,00%	0,56%	0,00%	0,00%	
CE1	23,00 €	796,60 €	824,72 €					1 644,32 €
	1,40%	48,45%	50,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CE1/CE2		631,60 €	279,17 €					910,77 €
%	0,00%	69,35%	30,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CE2/CM1		1 094,65 €	563,64 €					1 658,29 €
%	0,00%	66,01%	33,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CM2		1 131,34 €	450,94 €					1 582,28 €
	0,00%	71,50%	28,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
TOTAL ELEM	83,80 €	4 729,10 €	2 588,41 €				- €	7 401,31 €
%	1,13%	63,90%	34,97%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
BUREAU	8,00 €	1 241,87 €	395,95 €	252,40 €	441,58 €	1 327,65 €		3 667,45 €
	0,22%	33,86%	10,80%	6,88%	12,04%	36,20%	0,00%	
TOTAL	1 180,53 €	8 413,74 €	3 867,83 €	252,40 €	519,80 €	1 327,65 €	- €	15 483,73 €
%	7,62%	54,34%	24,98%	1,63%	3,36%	8,57%	0,00%	

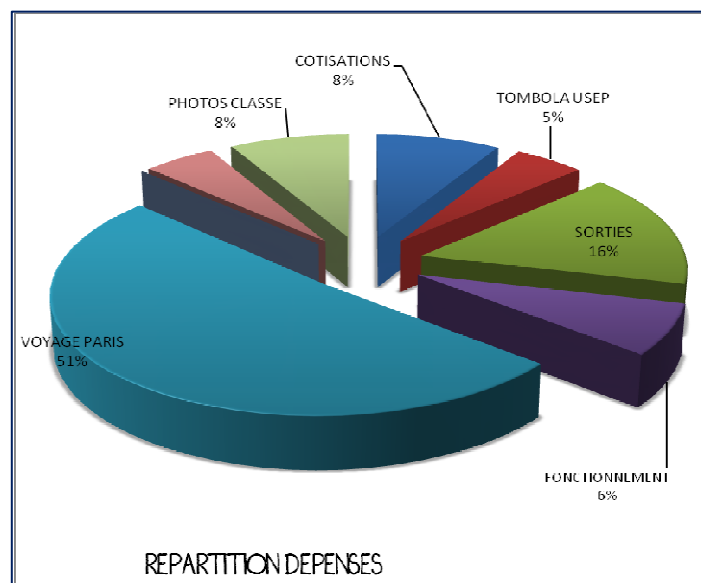
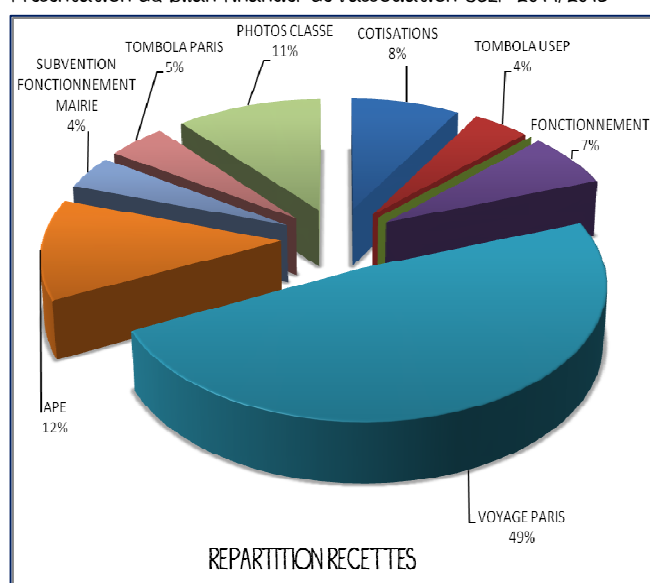


REPARTITION DES ACHATS ECOLE ET GARDERIE



3. BUDGET 2014/2015 USEP

Présentation du bilan financier de l'association USEP 2014/2015



	DEPENSES	RECETTES	
COTISATIONS	1 490,60 €	1 611,20 €	120,60 €
TOMBOLA USEP	850,00 €	840,00 €	- 10,00 €
SORTIES - APE	2 805,00 €	3 166,71 €	361,71 €
FONCTIONNEMENT	1 266,38 €	1 301,12 €	34,74 €
SUBVENTION FONCTIONNEMENT MAIRIE	- €	800,00 €	800,00 €
PHOTOS CLASSE	1 439,50 €	2 161,00 €	721,50 €
VOYAGE PARIS + SUBV MAIRIE	9 123,15 €	9 368,90 €	245,75 €

A noter l'abonnement de l'école à un logiciel d'e-mailing afin que les parents reçoivent les informations par internet. De même ce logiciel servira à envoyer des SMS dans des cas plus importants et avec un caractère plus ou moins urgent..

4. PARTIE PEDAGOGIQUE

PROJETS

- ⇒ L'école va participer à l'opération **Grande Lessive le 24 mars**. Thème national : "*Faire bouger les lignes*". Christiane Nicolas en redonne l'historique et le thème. Chacun peut produire de son côté et venir l'afficher à l'école. Le plan Vigie Pirate nous pose souci car, étant toujours en Etat d'Urgence, les parents n'ont pas le droit de pénétrer dans l'école afin de participer avec leur enfant... ce qui est aussi le but de cette opération.
- ⇒ **Permis vélo** : Une intervention de la gendarmerie de la Prévention Routière a eu lieu le lundi 7 mars pour la classe de CM2 afin de travailler le permis cycliste et participer au concours départemental. C'est Willy BARTL qui a été sélectionné mais la Finale aura lieu pendant le séjour de la Classe Culturelle.

⇒ **Aménagement de la cour**: projet jardinage se poursuit en maternelle avec les graines. Par contre, les bacs montrent des signes de fatigue. Vérifier avec le responsable des services Techniques...

⇒ **CP**:

○ **Fête des 100** : le 16 février les CP ont fêté le 100^{ème} jour d'école. Projet très porteur pour la construction de la numération: chaque jour, ils comptaient et le 100^{ème} ils ont fait des défis de maths, en EPS, etc... A la maison, chaque enfant avait préparé une collection de 100 objets qui sont présentés dans l'exposition dans le Hall. Les photos se trouvent sur le site de l'école. Grande variété des œuvres et toutes différentes de l'année dernière.

○ **Concours création d'album "Plumes en herbe"**. Livre "Hugo Rikiki et la chasse au trésor" déposé le 14 mars, résultats le 11 avril.

⇒ **MS** : ils ont fait l'exposition des 20

⇒ **CE1** : Atelier lecture en échange avec le collège (sélection de textes, lecture de textes des CE1 aux collégiens et inversement).

⇒ **CE2/CM1**: la classe correspond depuis le début de l'année avec une classe de Saint-Génies de Malgoires avec projet de sortie commune après les vacances de Pâques + enquête sur 2 ans avec l'organisme Epid'aure sur la santé et le programme **Grand Défi Vivez Bougez** se propose de promouvoir ces comportements favorables au développement harmonieux et à la santé des jeunes. Il vise principalement à augmenter la **fréquence en activité physique** des enfants du territoire donné, en associant tous les acteurs éducatifs (parents, grands-parents, enseignants, élus, animateurs...) .

⇒ **Atelier Scrabble**: tous les jeudis avec Véronique ESPUCHE en APC. Jeu qui allie à la fois le français et les maths.

⇒ **GS** : travail sur les émotions : les reconnaître, savoir les gérer (la joie, la peur, la tristesse,...).

5. PPMS / SECURITE / TRAVAUX

- Au niveau Sécurité Routière, les parents semblent plus respectueux de l'entrée de l'école (sauf 3 parents toujours en double file ou comme le matin même en triple file en attendant que la place se libère!!!). Nous demandons toujours par contre de penser à nous laisser un espace afin d'aller nous garer tout devant sans gêner personne... De plus, rappelez-vous que le propriétaire des oliviers a besoin aussi de passer pour aller dans son terrain. Parking : hypothèse de transformer les "places enseignants" en parvis.

- Penser aussi à fermer le portillon quand on sort de l'école (on est toujours en Vigie pirate renforcé)

- **Présentation du PPMS et de la feuille à présenter aux parents**

Suite aux événements dramatiques de l'année dernière, demande a été faite d'élaborer un PPMS et de faire un exercice d'évacuation et de confinement.

➤ **Risque Technologique : accident résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD)**

Au niveau de l'école, il s'agit de prévoir la mise en sûreté de tous les élèves en cas d'accident résultant d'un TMD sur la RD 6110 entre Alès-Nîmes

➤ **Risque naturel indirect : Inondation**

Au niveau de l'école, il s'agit de prévoir la mise en sûreté de tous les élèves résidant à l'extérieur du village et qui seraient dans l'impossibilité de rejoindre leur domicile.

○ Un exercice d'évacuation a été fait sans aucun problème le 11/12/2015. Mis à part les PS qui découvraient, les autres enfants ont pris l'habitude et tout se déroule dans les meilleures conditions.

○ Un exercice de confinement a été fait le 02/12/2015 en présence du responsable sécurité de l'école.

Nous avons eu des informations préoccupantes au sujet des chaussures avec des LED dans la semelle. Elles ne seront donc pas autorisées dans l'enceinte de l'école.

6. QUESTIONS DES PARENTS ELEVES ELUS

Mme FILIP fait part de remontées de parents de maternelle:

- demande de plus de porte-manteaux pour la garderie

➔ *la commande a été faite et ne devrait pas tarder*

- problème de surveillance pendant la garderie du soir pour certains enfants

➔ *La discussion s'engage car aucun parent n'a jamais fait part de souci. Nous demandons donc aux parents qui ne seraient pas satisfaits de la garderie de venir en discuter avec les responsables afin de trouver une solution car nous n'avons pas de renseignement sur ce mécontentement...*

Mme COMPAN ne comprend pas ce problème et explique son ressenti par rapport à la garderie : "chaque jour quand je viens chercher mon fils, les enfants sont occupés; ils jouent, ils sont calmes à l'intérieur comme dans la cour".

- problème de surveillance dans la cour de maternelle. Les parents trouvent que trop de choses sont permises et qu'il y a beaucoup trop d'incidents.

➔ *Les enseignantes expliquent leur position: surveillance et sécurité (limites et cadre posés). La cour est plutôt paisible. Elle est en longueur donc il y a moins de gêne, ils peuvent bouger (moins d'incidents). Ils jouent (jeux d'opposition) jusqu'à l'acceptable. Il peut y avoir des accidents involontaires (ils se percutent) car ils courent. Les enfants découvrent de plus en plus de choses.*

Mme BONICI : les parents pensent que c'est dangereux alors que c'est aussi une découverte. Les parents seraient-ils trop protecteurs??

- Mme ROUVE pose la question de la création d'un 2^{ème} passage piéton entre le parking d'en haut et l'école.

➔ *Mr CAUVIN propose de faire passer un plan pour le positionner et en voir la faisabilité en respectant les règles de la Prévention Routière en vigueur.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15